

Le sport-santé bientôt remboursé ?

L'appel a été entendu par des députés. Début septembre, Roxana Maracineanu expliquait que son futur projet de loi allait se nourrir de propositions parlementaires. Déposée le 11 septembre, la proposition de loi « *visant à faire de la France une nation sportive* » contient plusieurs sujets attendus par la ministre des Sports.

La proposition de loi s'intéresse au sport à l'école, au sport-santé, à la création d'équipements, au financement du sport, mais aussi à la gouvernance des fédérations. Alors qu'un appel à projets visant à réaliser les premières maisons du sport-santé a été lancé (voir encadré), la proposition de loi entend structurer et développer l'offre territoriale d'activités physiques adaptées à des fins de santé en créant un guichet unique et une mise en réseau des intervenants. « *La question de la prise en charge par l'Assurance maladie des consultations préalables et des séances d'activités physiques et sportives adaptées dans le cadre du traitement des affections de longue durée doit être posée* », précise aussi l'exposé des motifs, qui ajoute que le sport-santé « *devra être abordé en priorité à la rentrée dans le PLFSS (projet de loi de fi-*

nancement de la Sécurité sociale) ».

Après le rapport de la Cour des comptes qualifiant le sport « *d'angle mort de la scolarisation* », les députés préconisent l'ouverture systématique des installations sportives des établissements scolaires hors cadre scolaire. « *Ce dispositif permettra de palier la saturation des équipements sportifs municipaux* », commente le texte. De plus, un accès indépendant destiné aux personnes extérieures devra être prévu dans les futurs équipements

sportifs scolaires des établissements publics.

Une niche fiscale dédiée au sport

En matière de financement, la proposition de loi souhaite relever le plafond des taxes affectées au financement du sport français, comme la taxe Buffet sur les droits TV. En outre, les députés proposent de créer un dispositif, baptisé Sofisport (Sociétés pour le financement du sport), dans lequel des souscriptions en numéraires par des personnes physiques au

capital de sociétés sportives ouvriraient droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Il sera intéressant de comparer les deux textes lorsque Roxana Maracineanu présentera son projet de loi. Des différences devraient exister comme la mesure préconisée par la proposition de loi consistant à « *assouplir, de manière encadrée* » l'application de la loi Evin dans les stades de façon à étendre l'autorisation temporaire de vente d'alcool aux sociétés sportives.

Un appel à projets pour 100 « maisons sport-santé »

Un appel à projets pour 100 « maisons sport-santé » conjoint aux ministères de la Santé et des Sports a été lancé. Intégrées à la Stratégie nationale sport-santé, ces maisons ont pour objectif d'accompagner et de soutenir « *les personnes souhaitant maintenir ou améliorer leur santé par une pratique d'activité physique et sportive, sécurisée et délivrée par des professionnels formés* ». Ces maisons pourront se situer dans des hôpitaux ou au sein d'une association. « *Ce que l'on souhaite créer, a précisé Roxana Maracineanu, c'est un réseau d'acteurs parmi ceux qui s'intéressent à un public particulier, les personnes, soit en rémission, soit éprouvant des difficultés physiques pour aller seules vers la pratique sportive. Ces réseaux comprennent les personnes qui, à l'hôpital, vont détecter les patients qui ont le plus besoin d'activités physiques et vont les orienter vers les associations sportives. Ces dernières, de leur côté, doivent se structurer, parfois avec la municipalité, car il faut des locaux pour les accueillir.* » Les résultats de l'appel à projets seront connus en décembre.

Sommaire

Ministère

- Création d'un fonds de soutien audiovisuel.....2

Fédérations

- La MAIF prodigue les gestes qui sauvent avec ses fédérations partenaires3

Territoires

- L'unité se lézarde autour de la voile olympique à Marseille.....4
- Mohed Altrad candidat à Montpellier.....5

International

- Quand la Russie s'en prend à la Russie.....6
- L'étrange logo de la Coupe du Monde 2022 décrypté7

La Lettre de l'économie du sport

GROUPE SPORT.FR SA
BP 40077
66050 PERPIGNAN CEDEX
E-mail : sport@sport.fr

Service abonnements
Tél. 09 70 40 65 15
E-mail : commercial@sport.fr

Disponible uniquement sur abonnement

Directeur de la publication :
David Tomaszek
Rédacteur en chef :
Emmanuel Frattali

Dépôt légal à parution
ISSN 0767-9769
Commission paritaire I82126

Imprimerie Domenica Media / Espagne